



## Non réintégration d'un fonctionnaire après disponibilité.

Par **ocean31\_old**, le **22/11/2007** à **10:37**

J'ai été employée de France Télécom de 1971 ( PTT ) à 1992 (France Télécom ) Auxiliaire, j'ai été titularisée en 1980.J'ai pris de la disponibilité en 1992 pour élever mon enfant. ( je tenais avec mon compagnon un commerce qui a été en liquidation judiciaire fin 1999.) J'ai demandé, tout naturellement, ma réintégration au sein de France Telecom en 2000.Malgré mes demandes réitérées chaque année, je n'ai jamais été réintégrée !

Suite aux divers accidents de la vie, mon compagnon est décédé.

J'ai trouvé un petit contrat que j'occupe depuis 2002.J'ai 60 ans depuis le 03.02.2007. Et France Télécom m'a obligée à prendre ma retraite. Je perçois donc " le minimum garanti de retraite" servi par l'Etat...tout en travaillant 20 heures par semaine.

Ma question: puis-je saisir le Tribunal Administratif pour le préjudice subi (qui est très important.)

Merci de bien vouloir me répondre.